



CCAS DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 10 avril 2024
 N° 20240410DL01

Nombre de Membres :

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 7

Date de la convocation : 29/03/2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 14h00,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Présidente du CCAS

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Présidente
 Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle, TERRAL Patricia, membres élues

Excusés : Mmes CHABBAL Marguerite, ROUANET Evelyne (Pouvoir à Gisèle HERNANDEZ), SABLAYROLLES Anne-Marie (Pouvoir à Patricia TERRAL), M. HUBERT Jean

Secrétaire de séance : Mme Patricia TERRAL

Madame Danielle Bourdin, chargée de la préparation des documents budgétaires, rappelle à l'assemblée, que les comptes de gestion constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Constatant la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- **APPROUVE le Compte de Gestion du Budget du CCAS** émis par le trésorier pour l'exercice 2023. Ce Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire


 Patricia TERRAL

La Présidente


 Dominique COUGNAUD

